

PLAN DE RELANCE : PRESERVATION DE L'EMPLOI R&D

METHODE D'ETIQUETAGE NUMERIQUE

La mesure de préservation des emplois de R&D bénéficie de la facilité pour la relance et la résilience (FRR) mise en place dans le cadre du plan de relance pour l'Europe.

Ce bénéfice est notamment conditionné au fait que 40 % des collaborations de recherche financées dans le cadre de la mesure contribuent à la transition numérique.

Le MESRI doit donc être en mesure de mesurer la part numérique de chaque projet de recherche collaborative pour garantir le respect du taux global de 40 %, en mettant en place si nécessaire une priorisation des financements au regard de ce critère.

La méthode d'étiquetage numérique des projets dans le cadre de la FRR est détaillée à l'annexe VII du Règlement du 10 février 2021 du Parlement européen et du Conseil établissant la facilité pour la reprise et la résilience¹ et reproduite ci-après.

¹ <https://data.consilium.europa.eu/doc/document/PE-75-2020-INIT/fr/pdf>

Code	Domaine et type d'intervention ¹	Coefficient retenu pour le calcul du soutien à la transition numérique
Domaine d'intervention 1: Connectivité Dimension DESI 1: Connectivité		
051	Réseau haut débit à très haute capacité (réseau de base/de raccordement) ²	100 %
052	Réseau haut débit à très haute capacité (accès/boucle locale avec une performance équivalente à une installation de fibre optique jusqu'à la distribution au point de desserte pour les bâtiments collectifs)	100 %
053	Réseau haut débit à très haute capacité (accès/boucle locale avec une performance équivalente à une installation de fibre optique jusqu'à la distribution au point de desserte pour les foyers et les entreprises)	100 %
054	Réseau haut débit à très haute capacité (accès/boucle locale avec une performance équivalente à une installation de fibre optique jusqu'à la distribution à la station de base pour les systèmes avancés de communication sans fil ³)	100 %
054 bis	Couverture du réseau 5G, y compris la fourniture ininterrompue d'une connectivité le long des axes de transport; connectivité en gigabits (réseaux offrant au moins 1 Gb/s symétrique) pour les acteurs socio-économiques, tels que les écoles, les plateformes de transport et les principaux fournisseurs de services publics	100 %
054 ter	Connectivité mobile de données à large couverture territoriale	100 %

Code	Domaine et type d'intervention ¹	Coefficient retenu pour le calcul du soutien à la transition numérique
Domaine d'intervention 2: Investissements liés au numérique dans la R&D DESI: "Le secteur des TIC de l'Union et ses performances en matière de R&D"		
009 <i>bis</i>	Investissements dans des activités de R&I liées au numérique (y compris les centres de recherche d'excellence, la recherche industrielle, le développement expérimental, les études de faisabilité et l'acquisition d'actifs fixes ou incorporels pour des activités de R&I liées au numérique)	100 %
Domaine d'intervention 3: Ressources humaines Dimension DESI 2: Ressources humaines		
012	Services et applications informatiques pour les compétences numériques et l'inclusion numérique ⁴	100 %
016	Développement des compétences pour la spécialisation intelligente, la transition industrielle, l'esprit d'entreprise et la capacité d'adaptation des entreprises au changement	40 %
108	Soutien au développement des compétences numériques ⁵	100 %
099	Soutien spécifique à l'emploi des jeunes et à l'intégration socio-économique des jeunes	40 %
100	Soutien au travail indépendant et à la création d'entreprises	40 %
Domaine d'intervention 4: Administration en ligne, services publics numériques et écosystèmes numériques locaux Dimension DESI 5: Services publics numériques		
011	Solutions TIC, services en ligne et applications pour l'administration ⁶	100 %
011 <i>bis</i>	Solutions TIC, services en ligne et applications pour l'administration conformes aux critères d'efficacité énergétique et de réduction des émissions de GES ⁷	100 %
011 <i>ter</i>	Déploiement du système européen d'identité numérique à usage public et privé	100 %

Code	Domaine et type d'intervention ¹	Coefficient retenu pour le calcul du soutien à la transition numérique
013	Services et applications de santé en ligne (y compris les soins en ligne, l'internet des objets pour l'activité physique et l'assistance à l'autonomie à domicile)	100 %
095	Numérisation dans le domaine des soins de santé	100 %
063	Numérisation des transports: transports routiers	100 %
063 <i>bis</i>	Numérisation des transports, lorsqu'il s'agit en partie de réduire les émissions de GES: transports routiers	100 %
070	Numérisation des transports: transports ferroviaires	100 %
071	Système européen de gestion du trafic ferroviaire (ERTMS)	100 %
076	Numérisation des transports urbains	100 %
076 <i>bis</i>	Numérisation des transports, lorsqu'il s'agit en partie de réduire les émissions de GES: transports urbains	100 %
084	Numérisation des transports: autres modes de transport	100 %
084 <i>bis</i>	Numérisation des transports, lorsqu'il s'agit en partie de réduire les émissions de GES: autres modes de transport	100 %
033	Systèmes énergétiques intelligents (y compris les réseaux et les systèmes TIC intelligents) et systèmes de stockage associés	40 %
011 <i>quater</i>	Numérisation des systèmes judiciaires	100 %
Domaine d'intervention 5: Numérisation des entreprises Dimension DESI 4: Intégration de technologies numériques		
010	Numérisation des PME (y compris le commerce électronique, l'e-business et les processus d'entreprise en réseau, les pôles d'innovation numérique, les laboratoires vivants, les entrepreneurs web et les start-ups spécialisées dans les TIC, B2B)	100 %
010 <i>bis</i>	Numérisation des grandes entreprises (y compris le commerce électronique, l'e-business et les processus d'entreprise en réseau, les pôles d'innovation numérique, les laboratoires vivants, les entrepreneurs web et les start-ups spécialisées dans les TIC, B2B)	100 %

Code	Domaine et type d'intervention ¹	Coefficient retenu pour le calcul du soutien à la transition numérique
010 <i>ter</i>	Numérisation des PME ou des grandes entreprises (y compris le commerce électronique, l'e-business et les processus d'entreprise en réseau, les pôles d'innovation numérique, les laboratoires vivants, les entrepreneurs web et les start-ups spécialisées dans les TIC, B2B) conforme aux critères d'efficacité énergétique et de réduction des émissions de GES ⁷	100 %
014	Infrastructures commerciales des PME (y compris les parcs et sites industriels) ⁸	40 %
015	Développement et internationalisation de l'activité des PME, y compris les investissements productifs	40 %
017	Services d'appui avancé aux PME et groupes de PME (y compris services de gestion, de commercialisation et de conception) ⁸	40 %
018	Incubation, soutien aux entreprises issues de l'essaimage et aux start-ups ⁸	40 %
019	Soutien aux pôles d'innovation, y compris entre entreprises, aux organismes de recherche, aux autorités publiques et aux réseaux d'entreprises bénéficiant principalement aux PME ^{8 9}	40 %
020	Processus d'innovation dans les PME (procédés, organisation, commercialisation, cocréation, innovation tournée vers les utilisateurs et la demande) ⁸	40 %
021	Transfert de technologies et coopération entre les entreprises, les centres de recherche et le secteur de l'enseignement supérieur ⁸	40 %
021 <i>bis</i>	Soutien à la production et à la distribution de contenus numériques	100 %

Code	Domaine et type d'intervention ¹	Coefficient retenu pour le calcul du soutien à la transition numérique
Domaine d'intervention 6: Investissement dans les capacités numériques et déploiement de technologies avancées Dimension DESI 4: Intégration des technologies numériques et collectes de données ad hoc		
055	Autres types d'infrastructures TIC (y compris les ressources/équipements informatiques à grande échelle, les centres de données, les capteurs et autres équipements sans fil)	100 %
055 bis	Autres types d'infrastructures TIC (y compris les ressources/équipements informatiques à grande échelle, les centres de données, les capteurs et autres équipements sans fil) conformes aux critères d'efficacité énergétique et de réduction des émissions de GES ⁷	100 %
021 ter	Développement de services et d'infrastructures de soutien hautement spécialisés pour les administrations publiques et les entreprises (centres nationaux de compétences CHP, centres de cybersécurité, infrastructures de test et d'expérimentation sur l'IA, chaînes de blocs, internet des objets, etc.)	100 %
021 quater	Investissements dans des technologies de pointe telles que les capacités de calcul et de calcul quantique à haute performance/capacités de communication quantique (y compris le chiffrement quantique); la conception, la production et l'intégration des systèmes en microélectronique; la prochaine génération de données, d'informatique en nuage et de capacités de pointe européennes (infrastructures, plateformes et services); la réalité virtuelle et augmentée, les projets à fort contenu technologique (" <i>deep tech</i> ") et les autres technologies numériques avancées. Investissements dans la sécurisation de la chaîne d'approvisionnement numérique.	100 %
021 quinquies	Développement et déploiement de technologies, de mesures et d'infrastructures de soutien en matière de cybersécurité pour les utilisateurs des secteurs public et privé.	100 %

Code	Domaine et type d'intervention ¹	Coefficient retenu pour le calcul du soutien à la transition numérique
Domaine d'intervention 7: Transition écologique dans le secteur numérique		
027 bis	Investissements dans les technologies, les compétences, les infrastructures et les solutions qui améliorent l'efficacité énergétique et garantissent la neutralité climatique des centres de données et des réseaux	100 %

-
- 1 La description des interventions dans le présent tableau est sans préjudice du respect des règles de concurrence, notamment celles visant à garantir que les interventions ne supplantent pas les investissements privés.
 - 2 Y compris les câbles sous-marins à l'intérieur des États membres, entre ceux-ci et entre l'Union et des pays tiers.
 - 3 Y compris les réseaux 5G et 6G.
 - 4 Y compris les mesures visant à soutenir la numérisation des établissements d'enseignement et de formation (dont les investissements dans les infrastructures de TIC), ce qui inclut l'enseignement et la formation professionnels et l'apprentissage des adultes.
 - 5 Ceci vise les compétences numériques à tous les niveaux, y compris: les programmes d'enseignement hautement spécialisés visant à former des spécialistes du numérique (à savoir les programmes axés sur la technologie), la formation des enseignants, le développement de contenus numériques à des fins éducatives et des capacités organisationnelles pertinentes. Cela comprend également les mesures et les programmes visant à améliorer les compétences numériques de base.
 - 6 Y compris l'utilisation de technologies avancées (telles que le calcul à haute performance, la cybersécurité ou l'intelligence artificielle) pour les services publics et la prise de décision, et l'interopérabilité des services publics et des infrastructures numériques (à l'échelle régionale, nationale et transfrontalière).
 - 7 Si l'objectif de la mesure concerne le traitement ou la collecte de données dans le cadre de l'activité permettant de réduire les émissions de GES, résultant en des réductions substantielles démontrées des émissions de GES sur l'ensemble du cycle de vie. Si l'objectif de la mesure est le respect par les centres de données du "code de conduite européen pour l'efficacité énergétique des centres de données".
 - 8 Le coefficient numérique de 40 % ne devrait s'appliquer que lorsque l'intervention se concentre sur des éléments directement liés à la numérisation des entreprises, y compris, par exemple, les produits numériques, les ressources relatives aux TIC, etc.
 - 9 Y compris les acteurs de l'économie sociale.